

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Editeur-Propriétaire H. R. DUFRESNE, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco.

Nouvelles Européennes.

ROME.

15 novembre.

Le gouvernement pontifical a eu la preuve de toutes les machinations entreprises contre la sûreté des villes et du territoire du Saint-Siège par les révolutionnaires. Des brigands sont journellement enrôlés, et les incursions sont plus fréquentes, plus hardies. Bien vêtus, bien armés, bien montés, pourvus d'or, ces ennemis, qui hier feignaient d'obéir à François II, figurent aujourd'hui comme agissant dans un dessein de pillage et de cruauté sauvage. Le double but qu'ils doivent atteindre est de harceler et battre les pontificaux, de répandre la terreur parmi les populations, afin de les amener à réclamer la protection et la présence des troupes italiennes. Déjà des centaines ont eu à subir, près de Villacorsio, une lutte dans laquelle trois d'entre eux ont succombé. Les habitants des villages se renforcent chez eux et ne se risquent plus hors des portes. Chose digne de remarque; pendant que les paysans et les propriétaires honnêtes sont ainsi forcés d'abandonner leurs travaux, les hommes connus par leurs opinions subversives parcourent librement les campagnes et vont à leurs affaires.

La Révolution voit les deux provinces de Velletri et de Frosinone abandonnées par les Français, elle ne veut pas attendre les termes fixés par la Convention pour laisser le Pape en face de ses sujets; elle veut les annexer tout de suite au royaume. Ce sont des brigands qui feront le plébiscite d'annexion.

Quelle est au juste la part que prend l'Italie officielle dans le mouvement actuel sur le territoire pontifical? On ne le saura que plus tard; mais, en attendant, nul homme raisonnable ne l'en croit innocent.

C'est jusque dans Rome que les brigandages ont organisé. Des sectaires guettent la nuit les passants et les dépillent. On a compté jusqu'à quatorze attaques à main armée dans une seule soirée. Les garniseries française et pontificale ont beau faire, elles n'arrivent pas à saisir les coupables, qui, grâce à la fuyard et au silence de leurs victimes, commettent leurs coups avec une rapidité extrême.

Les chasseurs français se disposent à partir. On les regrette beaucoup. Ils étaient bien vus par la population, et leur corps d'officiers comptait des hommes bien nés et de haute société romaine accueillant avec distinction.

Mar. de Mérolo paraît décidément rétabli et reprend son service auprès de Sa Sainteté, qui montre pour lui la plus dévouée bienveillance.

Si sortie du Ministère a été l'occasion d'une révision complète des comptes et de l'administration du département des armées. Son successeur témoigne une administration réservée pour l'extension de la comptabilité, pour les économies introduites dans les services, et pour les diverses améliorations réalisées par le prélat.

FLORENCE.

15 novembre.

Les journaux officiels ne voudraient pas l'avouer, et jusqu'à présent ils ont gardé le silence sur la grande nouvelle; mais enfin la grande nouvelle circule et elle est vraie: Garibaldi est à Florence et s'apprête à la lutte avec le roi Victor-Emmanuel. L'arrivée de Garibaldi a jeté tout le monde dans le plus profond étonnement. On se croyait sûr qu'il resterait à Caprera et qu'il laisserait au Gouvernement le soin d'arriver en tapinois à l'exécution de ses plans, tout en protestant de sa bonne volonté pour exécuter loyalement la Convention! On a beaucoup fait pour persuader au héros que l'air du Parlement ne lui est pas favorable, et on croyait si bien l'avoir enroulé!

Peine inutile! nous dit notre correspondant: "Garibaldi est ici depuis hier." Il paraît qu'il a été averti par une lettre de Mazzini que la diplomatie française venait d'obtenir un triomphe complet dans le cabinet italien, et que décidément le discours du Roi s'exprimerait cette fois en termes non équivoques sur la capitale définitive de l'Italie. Dès l'ouverture du Parlement, la nation serait mise en demeure de renoncer à Rome et de se contenter de Florence. Garibaldi n'a pu y tenir; il est parti sans écouter, sans prévenir personne, et il est arrivé à

Florence quelques heures avant que le Roi y fit son entrée solennelle, de retour du voyage de Naples. Garibaldi, qu'on voulait endormir, qu'on a trop endormi jusqu'ici, ne se fie pas à personne, pas même, assure-t-on, à son propre parti dans la Chambre. Il a à sa qu'une grande partie de la Chambre traitait en secret avec le Gouvernement et que peut-être elle allit à associer, par quelque voie détournée, avec le Ministère pour renvoyer à d'autres temps le rêve de l'unité italienne, avec Rome capitale.

Soit qu'il craigne de voir la Gauche donner dans un quelconque, soit que son humeur impatiente ne puisse pas tolérer ce délai indéfini, Garibaldi est allé à Florence pour protester contre toute concession à la France et à Rome. Or, sait, du reste, que ce sont là les deux marottes qui font perdre aisément toute contenance à l'ex-héros. Comment entrera-t-il en bataille? Veut-il parler ou agir? On ne le sait pas encore. Tout le monde est déconcerté par sa présence. Mais comme on croit qu'une grande partie de ses propres partisans sont contre lui en ce moment, on ne désespère pas de l'amadouer. Peut-être se contentera-t-il de quelque modification donnée à certaine phrase du discours d'ouverture, et on en serait quitte pour un discours à refaire. On l'a déjà pris autrefois par ce moyen, à ce que l'on dit. Attendons.

Il est un journal libéral, italissime, qui se vendait le 16 au soir à un grand nombre d'exemplaires. Le premier article de ce journal a pour titre: Garibaldi à Florence. Cette feuille dit ouvertement que Garibaldi est arrivé; simple question de fait que les organes officiels cherchent encore à dissimuler! Dans cet article on se félicite avec le pays de l'arrivée du soldat de Caprera, parce que c'est le seul homme qui puisse contraindre les ministres italiens à sortir des équivoques, à montrer leur programme, à manifester leurs pensées; en d'autres termes et plus franchement, à laisser de côté les mensonges dont le Gouvernement cherche à leurrer tout le monde depuis longtemps.

Il est temps (c'est ainsi que s'exprime le journal) en question qu'un ministre des affaires étrangères ne vienne plus se vanter au Parlement qu'il a des arguments irrésistibles pour persuader l'empereur d'Autriche, en faisant raisonner vulgairement quel que pièce de cent sous dans sa poche. Il est temps qu'un ministre des finances du royaume d'Italie ne puisse plus, entre le chœur des verres, faire de la politique voltairienne, en résumant ce qu'il y a de plus sacré pour les consciences timorées, à la misérable portée d'un expédient budgétaire (expédient fiscal). Il est temps que l'on sache où nous en sommes et pourquoi nous y sommes.

Il est temps que la convention de septembre et ses conséquences naturelles ne soient plus un lozogramme jeté dans l'imbroglio déjà trop compliqué des partis. Joseph Garibaldi doit à sa propre réputation, à son amour du pays, de provoquer, au sein du Parlement où il siège, une de ces manifestations solennelles qui déclarent le voile mystérieux derrière lequel on cache les armes des révolutions dévastatrices ou des réactions insensées. L'Italie a soif de la vérité.....

Notre correspondant écrit, pour sa part, que toutes ces belles phrases tombent dans l'eau, et que le gouvernement italien et Garibaldi finiront par s'entendre, comme ils se sont entendus par le passé. Libre à Garibaldi de tonner du haut de la tribune en protestant qu'il ne veut point renoncer à Rome, et libre au gouvernement italien de protester et de tonner dans un sens contraire. Après cela, on ne perd plus espoir de les voir côte à côte le jour venu, ainsi que cela est déjà arrivé.

La seule difficulté est de la diplomatie peut prendre aux sérieux le rôle de Garibaldi, et une partie de la population également. Aussi n'est-on pas charmé de l'avoir sur les bras; mais on cherche toujours à l'amadouer. Une idée originale est venue à quelqu'un: c'est de l'engager à se rendre de Florence à Naples, où le choléra ne cesse pas de sévir, et parait, au contraire, augmenter d'intensité. Cette idée est du goût de trop de personnes pour que nous ne la voyions pas revenir sur l'eau. Peut-être verrons nous la municipalité de Naples, les sociétés ouvrières le demander à bas à grands cris; peut-être aussi sera-t-il forcé de s'y rendre, pour ne pas perdre sa popularité. Ce serait un beau coup et qui rejoindrait bien du monde. Heureusement, Garibaldi aura sur lui du vin, et des quatre voleurs.

TURIN.

15 novembre.

Depuis quelques jours, les agents du Gouvernement sont occupés à préparer au garde des sceaux les matériaux qu'il leur demande dans sa circulaire du 3 novembre pour élaborer sa fameuse réorganisation des diocèses. Déjà les jurets de paix ont demandé aux curés de leur district le dénombrement des prêtres desservant les paroisses, et c'est maintenant aux préfets à faire leurs propositions relativement au renouveau des diocèses. Nous nous abstiendrons de donner notre jugement sur de semblables travaux; mais il est inutile de savoir que des gens très sérieux ne voient en tout cela que des préparatifs pour un prochain accommodement avec Rome. C'est, d'après les personnages en question, une œuvre préparatoire. M. Cortese n'aurait d'autre intention que celle de recueillir les matériaux pour une réorganisation des évêchés et archevêchés d'Italie, qui aurait lieu sous peu, d'accord avec le Saint-Siège. Il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil sur la plupart des journaux italiens pour s'apercevoir aussitôt de cette étrange opinion. Les projets de loi pour l'incorporation des biens de l'Église, pour l'entière suppression des ordres religieux, pour le renouveau des diocèses, etc., projets que le Parlement va bientôt être saisi, ne seraient que des expédients ménagés avec une grande habileté par le cabinet de Florence afin d'amener le Saint-Siège à traiter le plus tôt possible. Mais on ajoute, et ceci donne la mesure de la confiance que méritent de telles assurances, on ajoute, disons-nous, qu'il est nécessaire que ces lois soient votées, qu'une fois ces affaires arrangées, il ne reste plus de difficultés à vaincre pour en venir à un concordat. Le Saint-Siège fait toujours par se résigner aux faits accomplis; accomplissons donc des faits! Voilà la politique machiavélique des révolutionnaires italiens.

Et malheureusement il faut avouer qu'un bien petit nombre de personnes apprécient en ce moment à leur juste valeur les dangers de cette politique, aussi imprévoyante qu'imperieuse. Le Ministère, en effet, ne peut plus cacher l'urgence qu'il a de s'entendre avec le Saint-Siège; le discours prononcé par le ministre des finances, M. Sella, devant les électeurs de Biella, en fait foi; or, comment peut-il se faire que des gens raisonnables espèrent rapprocher le jour de cette conciliation, en se hâtant d'enlever au Saint-Siège tout espoir de quelque compensation à un acte de condescendance de sa part? On pourra bien, il est vrai, supprimer tout à fait les ordres religieux; on pourra aussi mettre la main sur les biens de l'Église, etc.; mais n'est-il pas évident qu'une fois que le Saint-Siège se sera convaincu qu'il ne lui reste plus rien à sauver du naufrage, il n'aura plus aucun motif de traiter? Ne serait-il pas bien plus habile, bien plus raisonnable de laisser encore quelque question pendante afin de pouvoir formuler cette base ordinaire de toute transaction; do ut des?

En attendant, une réflexion découle naturellement de ces faits; c'est que le Gouvernement seul le besoin de hâter la solution de la question religieuse. Il y a plus, les populations sentent ce besoin beaucoup plus que le Gouvernement, car ce dernier se laisse plutôt trainer à la remorque qu'il ne remorque lui-même l'opinion publique. Malheureusement l'opinion publique se fourvoie aisément, et accepte, pour arriver au but, des moyens qui ne feront que l'en éloigner davantage. La presse périodique, avec ses absurdités quotidiennes, a tellement gâté le sens commun, que l'on se méfie généralement des idées droites, simples, honnêtes, et on trouve ces idées trop peu politiques pour une nation aussi machiavélique que la nation italienne. Aussi le résultat de nos diatribes en fait foi: on veut en finir avec la question romaine et on nomme des députés de la Gauche et tandis qu'on nomme des députés de la Gauche, on applaudit au ministre Sella, qui déclare qu'un ministre doit se bien tenir avec les prêtres!.....

Voici un fait d'une autre nature, qui revient souvent à l'esprit. Dans la matinée du 15, dans la grande salle de l'Université de Turin, le docteur Bruno a lu le discours inaugural de l'année universitaire, et énonçait que le Duppuytren turinois a vivement soutenu cette thèse: que la religion est nécessaire à la science, au progrès, à la société? Ce n'est pas tout; ce discours, où les esprits forts, les panthéistes, les matérialistes, les athées n'étaient pas

épargnés, a été applaudi avec une chaleur extraordinaire par tout le corps de l'Université? Cela n'est pas étrange dans une ville où le comte Perrone de San-Marino, qui méritait il y a quelque temps à l'égard du Sénat, vient, depuis le transfert de la capitale, de donner l'accolade à l'avocat Brofferio, le plus ancien disciple de Mazzini? On dira que ces contradictions se rencontrent parfois dans ce monde trop peu connu. Mais ne pourrions-nous pas trouver quelque explication plausible d'un tel phénomène?

Une explication plausible et réelle existe en effet, et c'est que le peuple italien est fondamentalement catholique, que ce peuple peut être trompé par quelque temps, mais qu'il trouve dans la pureté, dans la vérité de sa foi, les moyens de revenir de ses erreurs. C'est ce qui arrive précisément aujourd'hui. Le docteur Bruno a demandé aux six cents étudiants: Croirez-vous réellement à notre que des signes perfectionnés? Croirez-vous rendre un véritable service à l'homme en lui persuadant que son âme meurt avec son corps? Que dites-vous de cette jeune fille à laquelle j'annonçais qu'il fallait procéder à l'amputation des pieds, et qui, pour toute réponse prit quelques instants et se soumit bravement à cette opération? Trente années d'expérience m'ont convaincu et donné le droit d'affirmer qu'il n'y a que la religion qui puisse consoler les innombrables misères de ce monde.

Voilà le langage qu'on a tenu à l'Université de Turin, langage qui depuis dix-huit ans n'avait pas été entendu. Ce langage a été couvert d'applaudissements. *Erudimini — (Le Monde.)*

18 novembre.

L'ancien ambassadeur d'Autriche, M. le baron de Bieh, a présenté ses lettres de rappel lundi; le nouveau, M. le chevalier de Hünber, a présenté ses lettres de créances le lendemain au audience privée, en attendant la présentation officielle, qui n'a lieu que lorsque l'ambassadeur a installé sa maison.

M. de Hünber a eu un long entretien avec le Pape. Si je suis bien informé, il lui a déclaré, de la part de l'Empereur, que Sa Majesté n'a pas abandonné l'espoir qu'elle pourrait depuis longtemps de donner au Saint-Père, lorsque le moment opportun sera venu, une preuve efficace de son dévouement personnel et de la sympathie de l'Autriche.

L'ambassade de France est sur le quai-vive; elle a appris que l'Angleterre avait fait proposer au Pape, pour la troisième ou quatrième fois, un asile dans l'île de Malte; elle sait d'ailleurs que le représentant officiel du cabinet britannique se rend plus fréquemment que de coutume chez le cardinal Antonelli. L'ambassadeur et ses secrétaires écoutent de toutes leurs oreilles et manifestent un certain dépit. L'honneur pas que l'Angleterre cherche à attirer le Pape à Malte, c'est principalement pour faire une niche à la France.

La substitution des garnisons pontificales aux garnisons françaises dans les deux provinces de Velletri et de Frosinone est désormais un fait accompli. La Révolution montre déjà le bout de l'oreille: une bande de vingt-cinq brigands, travaillant pour son propre compte ou pour celui d'autrui s'est déjà jetée sur quatre garnisons pontificales. Voici ce qu'on écrit à ce sujet, de Frosinone, à la Correspondance de Rome:

L'annonce d'attaques projetées de brigands est répandue de toutes manières dans les provinces récemment abandonnées par les troupes françaises, et l'autorité militaire pontificale est obligée à une surveillance continuelle sur la frontière. Par une nuit orageuse de la semaine passée, quatre garnisons faisaient donc une ronde dans les environs de Villacorsio. Le temps était si affreux qu'il y avait avisé au bord du chemin une maison où brûlait une lanterne, ils frappèrent et demandèrent de pouvoir faire sécher leurs vêtements trempés de pluie.

On leur ouvrit; un feu de serment fut allumé, et deux garnisons se mirent à étendre les vêtements, tandis que les deux autres se tenaient à l'entrée de la maison pour surveiller la route. Bientôt une décharge se fit entendre, et les deux garnisons qui étaient sur la porte tombèrent, l'une raide morte, l'autre le bras cassé. Sans hésiter, et bien qu'ils eussent compris aux détonations que le nombre des brigands était considérable, les deux autres garnisons soutinrent sur leurs armes, se jetant vers la porte et tirant dans l'obscurité; mais la lumière de la mai-

son les éclaira, et ils tombent aussi blessés légèrement il est vrai.

Les assaillants étaient vingt-cinq; les garnisons quatre. Six contre un.

On croit généralement que M. Kessler n'est qu'un ministre provisoire et ne tardera pas à être remplacé.

L'arrière-garde du contingent français est partie. On voyait peu d'officiers, mais en revanche une foule de soldats. Les généraux qui ont reçu l'ordre de partir ont témoigné un vif déplaisir: M. de Polhes, commandant de place, désigné aussi pour le premier départ, a obtenu de rester jusqu'à la fin de l'évacuation, si tant est, bien entendu, que l'évacuation ait une fin.

L'Archiconfrérie de Saint-Pierre, instituée pour subvenir aux besoins spirituels et temporels du Saint-Siège par la prière et par l'offrande au Dieu de Saint-Pierre, a commencé à fonctionner le 1er septembre 1860. Bien qu'elle ait aujourd'hui des affiliations dans toutes les parties du monde, les sommes recueillies par elle ne représentent encore qu'une faible fraction de produit total du *Denier de Saint-Pierre*. En dehors de l'Archiconfrérie, des pays entiers, des sociétés des communautés, des familles envoient ou apportent chaque jour leurs offrandes au chef de l'Église.

Voici, d'après un document officiel que j'ai sous les yeux, le tableau synoptique des opérations de l'Archiconfrérie depuis le jour de son érection:

Table with 2 columns: Date (Du 1er sept. 1860 au 31 août 1861, etc.) and Amount (38,907 83, 139,228 84, etc.).

C'est un total d'environ 1,800,000 francs.

Certes, la charité catholique a été admirée, en Belgique surtout, pendant les cinq années que nous venons de traverser, et on ne la glorifiera jamais trop. Mais, il faut bien l'avouer, avec une autre organisation, plus pratique et plus générale, le produit du *Denier de Saint-Pierre* eût été beaucoup plus considérable. Au reste, il paraît que les évêques français s'occupent d'appliquer à l'œuvre les modifications désirables.

L'évêque de Castellamare ayant quitté Rome pour aller assister ses ouailles décimées par le choléra, a été arrêté à son passage à Naples et mis aux arrêts par ordre du préfet. Ce sont les expressions d'une foule suppitaine.

Le cardinal archevêque de Naples, interné à Rome, comme vous le savez, par le gouvernement de l'Église libre dans l'État libre, a été averti en secret, au moment où il songeait à partir pour sa ville épiscopale, que les garnisons italiennes avaient ordre de l'appréhender à la frontière et de le conduire "en lieu de sûreté." Son Bienheureux a dû se contenter d'adresser aux fidèles de son diocèse une magnifique lettre pastorale, dans laquelle elle exprime en termes brûlants de charité le regret qu'elle éprouve de ne pouvoir visiter et assister son peuple en un pareil moment.

Après une courte période de ralentissement, on signale une nouvelle recrudescence du choléra à Naples. Au reste, il est fâché que la circulation entre cette ville et Rome ait été interrompue; le gouvernement pontifical a seulement fait disposer un lazaret sur la frontière pour les voyageurs dont l'entrée ne pourrait être permise.

On écrit de Jérusalem à l'Union:

"Vous me demandez des nouvelles de Jérusalem, et je voudrais pouvoir vous en donner de satisfaisantes; mais hélas! Jérusalem est toujours la ville du Calvaire et le symbole des misères d'icibas. Les sauterelles, qui, pendant l'été, ont ravagé nos campagnes, ont laissé la population dans une extrême misère que l'approche de l'hiver rend encore plus menaçante.

Le choléra-morbus, qui semblait vouloir respecter la Ville-Sainte, a fini par y céder avec la plus grande intensité. Nous avons jusqu'à 25 décès par jour; c'est énorme pour une ville qui compte à peine trois mille âmes.

Le gouvernement turc, tout content de voir que, depuis le traité de Paris, on lui a cassé ses coudecs

Feuilleton du Journal des Trois-Rivières.

19 Décembre, 1865.

LE ROI DES GABIERs. (1)

Première Partie.

FLEUR-DES-BOIS.

V.

Sir Ewes.

(Saïe.)

— Je m'y précipiterais! s'écria l'officier. — Si la mer s'entr'ouvrait sous mes pieds..... — Je plongerais dans le gouffre! — Si j'étais en présence des animaux les plus dangereux..... — Je les tuerais avant qu'ils ne pussent vous toucher! — Lord Elen avait prononcé rapidement ces réponses énergiques avec un accent ne laissant aucun doute sur la véracité des sentiments qu'elles expriment. Miss Mary courut le front et pirat encore réfléchissant. — Cette nuit, dit-elle vous appareillez? — A une heure du matin, miss! répondit le commandant de la corvette. — Et vous allez? — Rejoindre l'annal qui est en station à la Jamaïque. — Eh bien! lord Elen, j'ai une de mes tantes à Portland, la sœur de mon père. Depuis longtemps elle me demande, depuis longtemps je dois aller la visiter. C'est décidé, cette nuit je prendrai passage avec lady Harriet sur votre corvette. — A cette annonce inattendue d'un bonheur inespéré, celui d'en ne pas être séparé de l'objet de son amour, lord Elen, au lieu de témoigner une joie délinant par un cri embarrassé.

— Miss Mary lança sur lui un regard rapide. — Vous refusez de me prendre à votre bord? demanda-t-elle.

— Oh! miss fit lord Elen.

— M proposition a l'air de vous déplaire.

— Vous ne le pensez pas, miss!... Seulement je réfléchis.....

— A quoi?

— Sir Ewes part aussi cette nuit avec moi!

— Eh bien?

— Vous avez dit, miss, que cet homme était pour vous un héros.....

— Vous seriez jaloux? demanda la jeune fille avec une intonation qui prouvait le contentement que lui causerait une réponse affirmative.

— Peut-être, fit lord Elen d'une voix sourde.

— Alors... si j'étais si Ewes.....

— Si vous aimez sir Ewes!... s'écria l'officier. Miss Mary ne lui laissa pas le temps d'achever sa phrase.

— Vous vous battez avec lui, dit-elle froidement, vous le tueriez et je serais bien alors contrainte à vous rendre mon amour!

Lord Elen fit entendre un ragessement approbatif. Miss Mary était dans le ravissement. Elle venait de trouver un moyen bien simple de s'assurer lequel de ces deux hommes, dont elle tenait absolument à faire deux héros, méritait la palme de la gloire.

Puis la pensée d'un combat, dont son amour serait le prix, fit tinter singulièrement son amour-propre. Hétons-nous de dire que miss Mary n'était nullement cruelle et ne désirait la mort de personne. Sa passion dominante pour le romanesque l'entraînait, et elle y obéissait sans réflexion.

— Venez, mildred, dit elle en s'apppuyant d'avantage sur le bras de son compagnon, et ce le forçant à tourner sur lui-même. Voici l'heure du dîner: mon père nous attend. Cela est bien convenu, je pars ce soir avec vous.... je prévois mon père.

Lord Elen fit un sourire de satisfaction ressemblant fort à une grimace.

Miss Mary, heureusement, ne fit aucune attention

à sa contenance embarrassée. Elle était tout entière aux pensées qu'il avait fait naître la résolution qu'elle venait de prendre.

Depuis la veille, depuis le moment où ce sir Ewes que nous ne connaissons pas encore, avait été admis chez le gouverneur de Kingstown, miss Mary pensait à beaucoup moins, il faut le dire à lord Elen. Ce voyageur, qui disait avoir parcouru seul le pays des Caraïbes, avait suivi un chemin effrayant pour pouvoir contourner Saint-Vincent, cet homme dont les souffrances morales et physiques se liaient sur sa maigre et expressive physionomie, avait en lui un parfum de poésie qui avait tout d'abord attiré l'attention de miss Mary. Comme toutes les têtes romanesques, l'inconnu possédait pour elle un charme particulier. Elle avait été bûti tout un pressé fantastique à ce personnage survenu si brusquement, et dont, suivant sa contume, elle s'était fait un héros.

Pressé par sir Henri, le voyageur avait consenti à donner quelques détails sur les Caraïbes, dont les Anglais convoitaient si ardemment les terres; mais lorsque le gouverneur avait insisté pour avoir des renseignements précis dont une expédition put profiter, sir Ewes s'était renfermé dans sa résolution où il disait être de ne communiquer ces rapports importants qu'à son lord amiral. Il n'aurait qu'il s'était rendu à Kingstown que pour prêter des renseignements exacts entre cette ville et le gouverneur général des Antilles anglaises, et que la corvette était en mouillage, et devant appareiller le lendemain dans la nuit, il comptait prendre passage à son bord.

Sir Ewes avait formé si nettement ses intentions inamovibles, que sir Henri n'avait pu insister. Seulement, il avait demandé au voyageur arrivé si inopinément à Kingstown par une voie comminquant avec un pays ennemi, comment il pouvait établir son identité et sa personnalité de sujet anglais. A cette question fort naturelle, sir Ewes avait répondu sans le moindre embarras qu'il ne possédait aucun papier pouvant satisfaire la demande du gouverneur; qu'il voyagait précédemment sur un yacht lui appartenant; que ce yacht avait fait naufrage en arrivant aux Antilles; que son équipage et tout ce que renfermait le navire étaient devenus la proie de la tempête; qu'il s'était sauvé seul, emportant une ceinture contenant quelques piastres, et que c'était dans ces

circonstances qu'il avait abordé à Saint-Vincent dans la partie appartenant aux Caraïbes. Sir Ewes ajouta qu'au reste, il était fort connu à la Jamaïque, et qu'une fois rendu dans cette île, rien ne lui serait plus facile que de prouver son identité. Comme sir Ewes parlait parfaitement anglais, comme il paraissait avoir les figures d'un homme du monde comme il pouvait donner de précieux détails sur la *Costume*, et comme enfin, il ne devait quitter Kingstown que pour prendre passage sur la corvette, il fut conduit par elle à l'amiral, sir Henri n'eut aucune objection à faire. Cependant il dit à sir Ewes qu'en cause des circonstances rendues impérieuses par l'état de guerre, il devait jusqu'à son départ lui demander sa parole de ne pas quitter Kingstown, et d'habiter dans la ville le lieu qu'il lui désignerait, demandes auxquelles le voyageur s'empressa d'acquiescer.

De plus, sir Henry donna à lord Elen la mission de tenir le voyageur à son bord sous une espèce de surveillance et de ne se relâcher de cette surveillance qu'après avoir remis sir Ewes aux mains de l'amiral. Toutes ces choses arrêtées et convenues, le gouverneur avait traité son hôte avec une distinction parfaite et l'avait présenté officiellement à sa fille.

Nous connaissons l'impression que sir Ewes avait produite sur miss Mary, et nous n'oserions affirmer que, dans sa résolution noble de se rendre à la Jamaïque, en s'embarquant sur la corvette, la jeune miss n'eût pas au désir de se trouver plus longtemps en présence du voyageur mystérieux. Le fiévreux besoin d'émotion qu'elle ressentait, lui faisant supposer que sir Ewes la ferait assister à quelque tragique aventure, avait bien pu déterminer ce départ inopinément arrêté.

Sir Ewes avait avec lui quatre nègres de la race noire des Caraïbes qu'il avait pris à l'habitation de son malheureux aïeul, ce sir Edouard Hamilton, qu'il avait trouvé étranglé et à demi dévoré à son entrée dans la Base-Terre. Ces nègres portaient la livrée de sir Edouard, livrée, parfaitement connue à Kingstown. De plus, sir Ewes avait deux magnifiques lévriers qui ne le quittaient jamais, disait-il. C'étaient ces lévriers qui avaient aboyé après la corvette de lord Elen et que sir Ewes prétendait être parvenus à apprivoiser chez les Caraïbes.

Tous devaient prendre passage à bord de la corvette pour se rendre à la Jamaïque. Le soir sir Ewes et lord Elen devaient souper chez sir Henri le gouverneur, avant de lui faire les adieux.

Sir Henry ignorait que sa fille dût partir elle-même avec sa gouvernante, mais habitué à obéir aux moindres caprices de l'enfant gâté, il ne pouvait manifeste aucune opposition à l'accomplissement de ce désir. Miss Mary le savait bien, aussi n'avait-elle pas hésité à exprimer ses intentions. Toujours appuyé au bras de lord Elen, elle venait avec lui se diriger vers l'habitation de son père, lorsqu'elle croisa naturellement lady Harriet, sa gouvernante, et M. Gervais, lesquels marchaient en causant avec une gravité comique.

— Mildred, dit miss Mary en désignant du regard le cavalier de la maigre lady, quand donc vous déferez-vous de ce compagnon ridicule?

— Qu'nd je trouverai occasion de le jeter sur les côtes de la Martinique, répondit lord Elen.

— Quoi! vous relâchez votre prisonnier en le mettant sur une terre française?

Lord Elen sourit.

— D'abord, dit-il, la Martinique ne sera pas longtemps encore une terre française. Vous savez qu'une expédition se prépare contre elle et le pavillon britannique ne tardera pas à flotter là où s'étaient encore ses insolentes couleurs françaises. L'amiral m'a ordonné de faire progressivement l'éducation de ce M. Gervais.

— Dans quel but? A quoi peut servir un pareil être?

— A faire un excellent espion.

En ce moment le jeune couple passait devant la première maison bâtie sur le quai, celle d'où s'étaient échappés les lévriers. Comme lord Elen longeait le seuil de la porte fermée, de sourds et menaçants grondements se firent entendre.

ERNEST CAPENDU.

(A continuer.)

(1) Voir le numéro du 12 décembre.

franches, vient d'ajouter à ces fâcheux de nouvelles charges. Le dernier incendie de Constantinople lui a fourni, à ce qu'il paraît, une excellente occasion de battre monnaie sur les populations déjà appauvries. On vient d'imposer à chaque individu l'offrande obligée d'un franc par tête. Dorénavant, les incendies pourront faire partie de l'actif du gouvernement ottoman.

Notre gouverneur a eu la pensée de faire restaurer le canal qui conduisait à Jérusalem les eaux des deux sources qui se trouvent près des vasques de Salomon. On connaît l'une de ces sources sous le nom de *Fons Sigurtus*; mais cette entreprise qui commence à être imposée des corvées exorbitantes aux habitants de la campagne, qui n'ont nullement à profiter de ces travaux sont impitoyablement surchargés de besogne.

On avait fait observer au Pacha que les eaux de ces deux sources offraient une masse d'eau plus que suffisante aux besoins de la ville, et qu'il n'était nullement nécessaire de faire une seconde dépense plus énorme encore que la première pour la restauration des Vasques. Mais le Pacha qui avait déjà donné les ordres, a été son amour-propre engagé, et s'obstine à poursuivre, à la sueur des pauvres Fellahs, ce travail qui n'offre aucune utilité et ne promet point de durée. En attendant, le choléra sévit même au milieu des travaux; les ouvriers épouvantés à la vue de ceux qui tombent, prennent la fuite; mais ils sont ramenés aux travaux par des soldats. Par surcroît de malheur, on n'a pas l'espoir de voir soulagés tant de misères par l'influence des médecins, qui, comme on le sait, sont l'unique ou du moins la principale ressource de Jérusalem. Nous avons donc bien raison de le dire: depuis qu'on a délégué le gouvernement ottoman de la surveillance que la diplomatie européenne exerçait sur lui, nous avançons terriblement en arrière.

LES TROIS-RIVIÈRES. MARDI MATIN, 19 DÉCEMBRE 1865.

Le *Déficheur* répond au dernier article que nous avons publié contre son pitoyable rédacteur par de simples et pures négations. Ce n'est pas étonnant, car M. J. B. E. Dorion est un homme négatif par excellence. Mais cela ne lui suffira pas pour se disculper des accusations graves que nous avons fait peser sur sa tête dans cet article. Ce que nous avons dit est vrai, malheureusement trop vrai, pour l'honneur de M. Dorion. Que le *Déficheur* sache bien qu'il faut, pour tout homme qui connaît l'*Enfant Pitoyable* plus que des négations pour renverser les choses que nous avons avancées dans notre numéro du 7 courant.

Nous les tenons de sources certaines et nous répétons de nouveau aujourd'hui que, lorsque l'ancien curé de l'Avenir, fit un appel aux sympathies de ses ouailles en faveur du Souverain-Pontife, quand il s'est agi du Denier de Saint-Pierre, M. J. B. E. Dorion, a réuni le peuple aussitôt après l'office, et que dans cette assemblée, loin de se montrer enfant de l'Eglise Catholique, il s'est fait le défenseur de la révolution italienne et qu'il a alors voulu contre le Pape, des injures telles que les protestants les plus fanatiques savent seuls en proférer. Et pour rafraîchir la mémoire de tous ceux qui l'ont entendu, voici encore quelques paroles qui ont tombé de sa bouche impie à cette occasion: "Le curé, dit-il, s'est vidé en chaire, moi je vais me vider à la porte de l'Eglise," et il a alors vociféré contre le gouvernement pontifical avec une rage telle qu'une femme qui l'entendait en ce moment ne put s'empêcher de s'écrier: "Quoi des hommes décourants sans murmurer M. Dorion parler ainsi indignement du Souverain-Pontife!..... Ah! je voudrais être homme, continua-t-elle, j'irais le descendre moi-même du *hustling*!"

Qu'on ne pense pas que nous fassions ces accusations à la légère; elles sont d'une nature trop grave. C'est parce que nous les savons bien fondées, que nous les proférons. Ce sont des faits dont un grand nombre de personnes ont été témoin, et tous ceux qui ont entendu alors M. Dorion peuvent aujourd'hui rendre un haut témoignage à la véracité de nos avancées. Loin de nous la pensée et le dessein de calomnier nos adversaires! Loin de nous surtout la pensée d'inventer des choses qui n'existent pas, à l'égard de M. Dorion, pour le miner dans l'opinion publique! Certes, l'*Enfant Pitoyable* de l'Avenir a assez accompli d'actions iniques dans sa vie politique pour que nous n'ayions pas besoin aujourd'hui d'en inventer d'autres! Nous avons assez de celles qui l'ont rendu un objet d'exécration aux yeux de tous les catholiques qui le connaissent.

M. J. B. E. Dorion dans sa réponse se pose en victime. Il se donne un air de *petit chat* et il paraît insinuer à ses lecteurs que les choses que nous lui reprochons sont trop affreuses pour qu'il les ait accomplies. Bien plus, il dit que si nous avions de l'honneur, nous nous rétracterions. Ah, nous connaissons cette tactique! C'est là un piège dans lequel tombent quelquefois certains esprits qui accordent leurs sympathies à un homme, uniquement parce qu'il se montre acablé sous le poids des accusations les plus graves. Il ne faut pas s'y laisser prendre. L'erreur et l'impétioté ont revêtu toutes les formes, même celles de la vérité et de la vertu. Les choses que nous reprochons à M. J. B. E. Dorion sont affreuses sans doute, mais elles sont vraies, elles ont été accomplies publiquement et c'est notre devoir de les stigmatiser. M. Dorion a eu l'unique courage de commettre ces actes, qu'il en porte le poids aujourd'hui ou bien qu'il se confesse coupable et repentant. Si M. Dorion veut se rétracter, s'il veut décevoir son passé, nous serons des premiers à lui serrer la main et nous nous réjouirons dans le Seigneur, suivant ce que le précepte de l'Evangile qui dit qu'il y a plus de joie au ciel, pour une brebis égarée qui rentre au bercail, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui persévèrent dans le bien.

Quant à nous, nous ne pouvons rétracter ce que nous avons dit. Nous avons de l'honneur, nous avons plus que de l'honneur, nous avons une conscience et nous ne pouvons retirer nos accusations. Ce n'est pas précisément l'honneur qui nous porterait à découvrir ce que nous nous avons reproché, s'il y avait lieu, mais notre devoir de catholique. Loin de nous conseiller de nous rétracter, notre conscience nous dit que ce serait mal de le faire. Ainsi donc, prenez-en votre parti. Nous sommes dans notre devoir, faites de même. Ce n'est pas notre faute si nous sommes obli-

gés de vous porter aujourd'hui des coups mortels; il ne fallait pas accomplir des actes aussi infâmes. Vous avez encore un moyen de vous épargner ces coups; rétractez-vous et nous vous laisserons en paix.

Le procès que M. J. B. E. Dorion a intenté au Révérend père Royer, a toujours été une infamie imprimée sur le front du catholique qui a eu la triste audace de traîner ce digne père oblat devant un tribunal où siègeait un juge protestant. Ne voilà-t-il pas qu'aujourd'hui M. Dorion veut en rendre ses électeurs solidaires! Nous savons bien que le fardeau de ce forfait est lourd à porter, mais de grâce, ne saisissez pas de votre iniquité plus de mille catholiques; portez seul, s'il vous plaît, avec deux ou trois de vos adeptes impies qui ont révélé devant un cour de justice, devant un juge protestant, l'inviolable secret de la confession, portez seul avec ces renégats tout le déshonneur qui revient de cette action criminelle. Un juge protestant vous a condamné, vous catholique, vous qui prétendez ériger des églises pour le culte divin, et c'est ce jugement rendu contre vous de la manière la plus énergique, qui fait votre déshonneur; et quoique vous êtes parvenu à leurrer assez les populations pour vous faire élire de nouveau cela ne vous dispense pas. Si vous électeurs vous connaissiez tel que vous êtes, ils vous chasseraient bien vite de la représentation et vous enverraient paître avec les disciples de Voltaire et de J. J. Rousseau.

Vous dites dans votre réponse que notre feuille n'est pas très-lue. Sous ce rapport, M. Dorion, quoique nous n'ayons encore qu'un peu plus de six mois d'existence, nous pouvons vous disputer la palme avec avantage, et vous le savez bien. Vous le sentez aujourd'hui plus que jamais. Que signifient tous ces mots, toutes ces phrases sonores que vous venez de mettre en tête de votre journal, telles que celle-ci: Lisez le grand livre populaire! Tout cela annonce une pénurie extrême et vous faites appel à de nouveaux abonnés. Vous rassemblez passablement à ces décrets que l'on place à la porte des petites tentes qui accompagnent toujours un grand cirque, et dont la fonction est de ériger à pleins poumons afin d'appeler les visiteurs. Mais vous n'avez rien de neuf à montrer en curiosité, et l'on vous a vu depuis longtemps, de sorte que vous courez risque de ne pas séduire beaucoup les populations. Vous aurez toujours le mérite d'avoir fait beaucoup d'efforts inutiles.

Pitoyable enfant, que ne revenez-vous dans le bon chemin!!!

Nous avions raison de dire vendredi dernier que les partisans de la doctrine Monroe avaient trouvé le message du président un peu faible à l'endroit du Mexique. Aussi veulent-ils aujourd'hui imprimer à cette question un caractère plus prononcé; la séance du 11 courant vient confirmer ce que nous disions. Le comité des affaires étrangères, à la chambre des représentants, est présidé par M. Banks, homme ambitieux et le plus ardent défenseur de la doctrine Monroe. Cet homme sera donc l'instrument dont on va se servir pour le triomphe de la grande cause. M. Banks est d'autant plus l'homme de la circonstance, qu'ayant besoin de popularité, (car il jette des regards de convoitise sur la présidence,) il veut exploiter en grand sa doctrine favorite pour se foyrer la voie. Cette politique, aidée de l'influence qui accompagne son nom, servira merveilleusement ses projets. Au sénat, le comité des relations extérieures est sous la présidence de M. Sumner. Bien que ce dernier ne soit pas tout-à-fait versé dans le maniement des affaires étrangères, on espère néanmoins le rendre favorable.

Ainsi, voilà donc la voie préparée. A la Chambre des représentants et au sénat, les deux comités des affaires étrangères sont à la merci des partisans avoués de la fameuse doctrine; il ne reste plus maintenant qu'à agir, et cette action ne se fait pas attendre.

Déjà deux résolutions tendant à repousser énergiquement l'intervention de la France au Mexique, et à blâmer la politique de l'empereur Maximilien à l'égard du fantôme républicain de Juárez ont été présentées dans les deux chambres du congrès. Dans ces résolutions, fournissent les faussetés et les erreurs les plus monstrueuses, mais le peuple américain est peu soucieux de la justice et de la vérité, la passion, chez lui, remplace souvent la saine raison et les simples notions du droit. M. Schenk de la chambre des représentants, et M. Wade, du sénat, sont les auteurs de ces deux résolutions. Nul doute que les comités des affaires étrangères n'approuvent ces résolutions et ne les fassent adopter dans les deux chambres. Enfin, sur la demande de MM. Howard et Chandler au sénat et de MM. Stevens et Garfield dans la chambre, le président est requis:

"1<sup>o</sup> De communiquer au congrès tous les renseignements et toute la correspondance relatives à la situation de la république au Mexique, spécialement les lettres du ministre de la république et du ministre de France à Washington.

"2<sup>o</sup> De communiquer les informations en sa possession sur un soi-disant décret de Maximilien, agent français au Mexique, décerné daté du 5 septembre 1865 et rétablissant l'esclavage et le *peonage* au Mexique.

"3<sup>o</sup> De fournir tous les renseignements en sa possession sur le décret barbare du soi-disant empereur du Mexique, ordonnant que tout Mexicain pris en défendant la cause sacrée de l'indépendance soit fusillé sans jugement."

Comme on le voit, l'esprit qui anime le Congrès à l'égard du Mexique n'est pas très favorable à ce dernier, et c'est là l'attitude du peuple américain tout entier, (sauf de très-rares exceptions,) contre l'empire de Maximilien. Le Congrès semble donc déterminé à exercer une forte pression sur la France dans l'intention d'en obtenir l'évacuation du Mexique, ce qui permettrait aux américains d'accomplir plus facilement leur projet de conquête.

La question de l'admission au Congrès, des membres du Sud, a fait un grand pas vers une solution plus équitable que ne le présageaient les dispositions premières de la majorité républicaine. La résolution qui remettait au comité mixte de 15 membres la décision de cette importante question a été retirée de ce comité et doit être débattue en toute liberté

dans les deux chambres. Une plus grande latitude sera ainsi donnée à la manifestation des opinions de tous les membres du Congrès, et quelque soit la décision qui en sera définitivement prise, la libre discussion éclairera les esprits et les conduira à une meilleure entente.

La Confédération à Terre-neuve.

La Confédération a gagné beaucoup de terrain à Terre-neuve: les résultats des dernières élections nous le prouvent surabondamment. Parmi les candidats élus, les journaux anti-confédérés de cette province en comptent 10 pour la confédération, 4 douteux et 16 contre la confédération. Le *Newfound-lander* du 23 novembre annonce que la moitié de la nouvelle chambre sera pour la Confédération.

L'Union des Provinces anglo-américaines marche donc de progrès en progrès.

C'est demain que doit être chanté dans la cathédrale de cette ville à 8 heures de l'avant-midi, le service anniversaire de feu l'honorable Joseph Edouard Turotte. Tous les citoyens de cette ville ont à cette occasion un devoir à remplir, en reconnaissance de tout le bien que ce grand citoyen a fait aux Trois-Rivières. Nous n'avons aucun doute que les citoyens se rendront en foule à ce service, car si ce grand homme n'est plus, sa mémoire est encore vivante au milieu de nous.

Bénédiction d'Église.

Une bienveillante invitation nous permettait d'assister à la bénédiction de l'église de St-Germain de Grantham qui a eu lieu jeudi dernier avec toute la pompe possible. Un grand nombre de prêtres des paroisses environnantes parmi lesquels on remarquait le Rév. M. Caron supérieur du collège de Nicolet, s'étaient rendus à cette solennité. La foule nombreuse qui encombra la nouvelle église était une belle preuve de la foi vive et de la piété sincère de tous les habitants de St-Germain. Ce fut M. T. Caron qui fit la bénédiction de cette nouvelle église et qui y chanta la première messe. Il était assisté de M. Kéroack, curé de St-Guillaume, et de M. F. Désaulniers curé de Kingsey. Comme nous l'avons déjà annoncé M. F. Baillargeon, curé de cette ville, avait été invité à prêcher en cette circonstance. Le sermon qu'il y prononça, très approprié à la fête fut bien senti de tout le monde. Le manque d'espace nous empêche de donner une analyse de ce beau sermon. L'orateur était sous le coup de la plus vive émotion; il revoyait ses anciens paroissiens tous réunis autour de lui dans une magnifique église commencée sous ses auspices et admirablement bien terminée par son successeur le Rév. M. Tessier. Aussi sa parole était-elle empreinte d'un ton touchant qui nous révélait tout ce que son âme d'ancien pasteur de ces ouailles ressentait alors. Il nous démontra amplement l'excellence du temple catholique et, devant Dieu et devant les hommes; devant Dieu, en ce qu'il en est la demeure, et devant les hommes en ce qu'il en est le lieu où ils viennent puiser en abondance les grâces célestes.

Ce nouvel édifice sacré, monument magnifique qui témoigne hautement de la foi et de la pieuse générosité des habitants de St-Germain, a 124 pieds de longueur et 55 de largeur. Il est entièrement construit de pierre et dans le style gothique. La façade présente une magnifique coup-d'œil: deux petites tourelles s'élèvent de chaque côté dépassant de quelques pieds le carré de l'église et deux contre-forts longent à quelque distance la porte principale, se terminant des deux côtés d'une belle croisée vénitienne qui se trouve au-dessus de la porte. Deux rangées de colonnes à l'intérieur divisent la nef en trois parties qui contiennent environ 136 bancs.

Nous regrettons que l'abondance de matières ne nous permette pas d'en dire plus long. Qu'il nous soit permis cependant avant de terminer d'adresser un mot d'éloges aux courageux cultivateurs de la paroisse de St-Germain, paroisse qui marche dans une prospérité toujours croissante. Honneur à vous donc, braves colons catholiques de St-Germain qui venez d'ériger un si magnifique temple au Seigneur. Les nobles sacrifices que vous vous êtes imposés pour mener cette œuvre sainte à bonne fin sont des titres de véritable gloire dont vous pouvez vous enorgueillir à bon droit. Ce temple redira à la génération future qui viendra chanter les louanges de Dieu sous ses voûtes sacrées, combien votre foi était vive, et les exhorte à marcher sur vos traces.

Cette nouvelle église, une des plus belles des cantons de l'Est parle beaucoup aussi en faveur de l'habileté de M. Allard qui l'a construite.

Le lendemain de la bénédiction de l'Eglise les restes de M. Baillargeon, père du curé de cette ville, ont été transportés de l'ancienne chapelle dans la nouvelle église et ont été placés dans un magnifique caveau préparé pour cette fin. Un service anniversaire a aussi été chanté pour le repos de son âme à l'occasion de cette translation.

A un Catholique sincère.

La correspondance d'*Un Catholique sincère* qui a paru dans l'*Ordre*, le 7 du courant, ne nous est tombée sous les yeux, qu'au moment même où nous partions pour un voyage de huit jours. Cette circonstance expliquera le retard de notre réponse. Ce correspondant commence par nous faire un compliment certainement trop flatteur, quand il dit que le fond et la forme des articles que nous avons publiés sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille, montrent que celui qui les a écrits est à la hauteur de la matière qu'il traite. Nous le remercions cordialement de cette bienveillante appréciation; et nous le prions de croire que ce que nous avons dit en parlant de la confédération et du divorce, ne nous a pas été dicté par le préjugé, ni l'esprit de parti. Non, la comme partout ailleurs, l'amour de la vérité avant tout, le respect et la déférence dus à l'autorité religieuse, nous ont guidés dans ce que nous avons dit, et sur les personnes et sur les choses.

Nous prions *Un Catholique Sincère* de croire à la sincérité de cette déclaration; et nous allons lui donner quelques explications qui pourront rassurer sur le compte des personnes auxquelles s'adressent nos remarques, et le tranquilliser sur le salut de ceux qui ont voté pour le projet de confédération.

Ce monsieur nous reproche deux choses: la première, c'est d'avoir mis sur le même pied tous les adversaires de la Confédération, les avoir traités d'hypocrites et d'hommes sans principes. Voici com-

ment il s'exprime sur ce chapitre: "L'excellent écrivain s'est départi de sa sagesse en laissant parler le partisan sous l'empire des préjugés. En le lisant on dirait que tous ceux qui relouvent la confédération, et qui ont vu avec peine les membres catholiques donner par leur vote au gouvernement fédéral, le droit constitutionnel de législater sur le divorce et le mariage, sont des personnes hypocrites et sans principes. Il doit savoir pourtant qu'un bon nombre de prêtres vénérables et d'excellents catholiques ont jugé ainsi de la Confédération, et du fameux vote sur le divorce."

Rassurez-vous, M. le correspondant, nous n'avons pas confondu ces prêtres vénérables, ces excellents catholiques avec les hommes hypocrites et sans principes que nous avons dénoncés et flétris dans l'article en question. Nous avons eu le soin de les peindre au préalable avec toute la fidélité possible et d'après nature, afin que personne ne se méprit sur leur compte; nous leur avons appliqué la règle évangélique qui veut que l'on juge l'arbre à son fruit. En conséquence il nous a fallu dire à nos lecteurs: "S'il y a dans le pays des journaux qui s'élèvent contre l'intervention du clergé dans la politique et les affaires civiles, ce sont ces journaux-là; s'il y a des hommes qui méconnaissent l'autorité de l'Eglise Catholique et méprisent ses lois, ce sont ces hommes-là; s'il y a des catholiques qui se sont moqués des avertissements de leur évêque, qui ont foulé aux pieds, qui se rient encore à l'heure qu'il est des défenses les plus sévères de l'autorité ecclésiastique, ce sont ces catholiques-là. Témoins les lettres pastorales du doyen de l'épiscopat canadien, du vénérable et St. Evêque de Montréal, en date du 10 Mars, 30 Avril et 31 Mai 1858, etc."

Or voilà les hommes que nous avons dénoncés comme hypocrites, en les voyant crier au scandale, à l'abandon des principes catholiques, à propos de la question du divorce telle qu'elle se présente dans le projet de Confédération. Et croyez-vous que c'est là un jugement erroné? Si leur révolte prolongée depuis plus de cinq ans dit pas assez ce que vous devez penser de la sincérité de leur zèle pour la religion, étudiez leurs aspirations pour l'avenir, et vous ne tarderez pas à vous convaincre que leurs désirs les plus ardens, et leurs vœux les plus sincères, sont de nous mener à l'annexion aux Etats-Unis, de confier la législation sur le divorce et les causes matrimoniales à ce gouvernement qui n'a rien à reprocher dans le mormonisme, et qui ne voit dans le pacte fondamental de la famille, qu'un concubinage plus ou moins bien réglé.

Avec un tel passé, et en face de telles aspirations pour l'avenir, croyez-vous qu'il soit très sévère de dire de ces hommes, en les voyant se poser devant nos populations encore si religieuses, comme les défenseurs-nés de notre foi, croyez-vous, M. le Catholique Sincère, que ce soit trop sévère de dire qu'ils sont des hypocrites et des hommes sans principes?

Quant aux Prêtres vénérables et aux bons Catholiques qui relouvent la confédération, et qui ont eu des inquiétudes de conscience sur le vote des députés catholiques, rassurez-vous; ce n'est point à eux que nous avons adressé ces paroles. Nous respectons la délicatesse de leur conscience, et nous leur recommandons la liberté et le droit de juger le projet de confédération suivant qu'ils le croient utile ou dangereux pour notre chère patrie.

Le second reproche que nous fait "Un Catholique Sincère", c'est d'avoir traité de rebelles à l'autorité des évêques et du Pape ceux qui ont persisté dans leur opinion hostile au vote des membres catholiques, sur le projet en question, après la décision des théologiens de Rome. Voici comment il s'exprime: "Il prétend aussi que les personnes qui persistent dans leur opinion, malgré la consultation du Rév. M. Taschereau, ne veulent se soumettre ni aux Evêques, ni au Pape."

Le reste de la correspondance est pour prouver que le savant et consciencieux Recteur de l'Université Laval n'a pas exposé le cas tel qu'il aurait dû l'être; et que par conséquent le jugement de ces Docteurs porte à faux.

Nous avons dit de nos démagogues, que leur conduite en présence de cette décision d'une si haute gravité, était ce qu'elle avait toujours été, c'est-à-dire une protestation contre l'autorité en faveur du jugement privé. Voici nos paroles: "Devant la réponse affirmative de ces savants de premier ordre, en matière religieuse, nos théologiens de la *démagogie*, se sont-ils inclinés? Pas du tout. Ils ont été heureux de profiter de la circonstance pour affirmer de nouveau, à la face du pays, que les plus savants Docteurs de l'Eglise, que les Evêques, que le Pape lui-même ne sont pas une autorité devant laquelle ils doivent abaisser pavillon et se soumettre; mais que leur haute raison éclairée des vives lumières de leur science profonde, surtout en fait de religion, est le tribunal en dernier ressort où doivent se juger finalement les questions de l'ordre religieux aussi bien que celles de l'ordre social."

Il nous semble que ces paroles désignent assez clairement ceux à qui elles s'adressent; et nous ne comprenons pas comment *Un Catholique Sincère* a pu les prendre pour lui et pour ceux dont il s'est constitué le défenseur.

Non, nous n'avons point dit que les prêtres vénérables et les bons catholiques dont il parle, sont des rebelles à l'autorité de l'Eglise. Mais puisqu'il nous force à parler de ces messieurs, nous lui dirons que leur conduite et la sienne en cette affaire, nous semble passablement étrange et peu conforme aux règles que l'on suit ordinairement en pareil occurrence. C'est un cas de conscience qui doit se décider de la même manière que tous les autres; et voilà pourquoi nous avons cru devoir mettre sur les yeux de nos lecteurs la règle à suivre. Voici nos paroles: "Le législateur catholique doit agir dans ces circonstances perplexes, comme il le fait pour tout autre affaire de conscience. Il doit consulter ceux que Dieu lui a donnés pour guides dans l'ordre spirituel, et s'assurer par eux de la règle de conduite que l'Eglise Catholique trace à ses enfants en de semblables extrémités."

Or c'est ce qui a été fait. D'abord l'illustre Archevêque d'Halifax, n'a pas hésité à se prononcer d'une manière solennelle dans une lettre reproduite par toute la presse du pays en faveur de la confédération, recommandant fortement à ses ouailles de travailler à son succès. Quelques membres catholiques de la convention de Québec, inquiétés sur la question du divorce, ont consulté leur évêque; et celui-ci après avoir pris l'avis de ses théologiens a décidé ce vote, tel qu'il se présentait n'était point opposé aux principes catholiques. Tout le corps épiscopal Canadien, avec la presque totalité du clergé en ont jugé de même: car en face des débats qui ont eu lieu, survenant-il-pu garder le silence sans manquer à la surveillance qui leur est commandée par la loi naturelle et la loi divine, s'il y avait eu réellement violation du précepte divin?

comme on le sait ces savants docteurs se sont tous accordés à décider de la même manière ce cas de conscience, et à dire que le vote des députés catholiques sur le projet de confédération n'était point opposé aux principes catholiques et que les députés devaient en sûreté de conscience l'approuver.

Maintenant *Un Catholique Sincère* vient nous dire que la question n'a pas été posée comme elle aurait dû l'être!!! Est-il possible que l'Archevêque d'Halifax et les Evêques Canadiens qui se sont prononcés formellement sur cette question l'aient fait sans la comprendre? Est-il possible que les députés soient en sûreté de conscience qu'ils ont voté ainsi?

Vous voyez, M. le correspondant combien votre avancé est grave! Mais voici ce que m'écrit M. le Grand-Vicaire Taschereau: "Je leur ai donné à lire (aux deux théologiens Romains) de leurs propres yeux l'original que je conserve encore." Ainsi ces savants Docteurs n'ont pas seulement formé leur jugement sur l'exposé de M. le Recteur; mais ils ont examiné de leurs propres yeux, le texte même du projet de confédération, et c'est après cet examen et avec toute la maturité que ces savants apportent toujours dans leurs décisions qu'ils ont répondu affirmativement.

*Un Catholique Sincère* voudra donc bien se rappeler qu'une des règles du droit canonique aussi bien que du droit civil, est qu'on ne doit jamais ramener à un tribunal inférieur une cause décidée par un tribunal supérieur, et qu'il viole cette règle en énonçant cette question du vote, sur le divorce, déjà décidée au tribunal des Evêques Canadiens, de l'Archevêque d'Halifax et des théologiens romains, pour la soumettre au tribunal privé de sa science et de son jugement.

S'il n'est point satisfait du premier jugement, c'est à un tribunal supérieur qu'il doit en appeler; tant qu'il ne l'aura pas fait, le premier jugement demeurera en force, et sera pleinement suffisant pour rassurer devant Dieu toute âme honnête et chrétienne qui sait qu'elle est dans la bonne voie en suivant ses pasteurs.

Le correspondant nous parle d'un bon nombre de prêtres vénérables. Le fait est que nous n'en connaissons qu'un très petit nombre qui repoussent la confédération, parce qu'ils en craignent les conséquences politiques, et faut-il le dire, nous en connaissons à peine un qui se ferait un scrupule de voter pour, s'il n'y avait que la difficulté soulevée à propos du divorce.

En terminant, nous nous permettons de dire à "Un Catholique Sincère" que nous n'avons guère à le féliciter de l'accablée fraternelle qu'il a reçue de la démagogie en se rangeant avec elle sur le terrain de la confédération, en opposition à tous ceux qui redoutent l'annexion aux Etats-Unis, et notamment à notre pieux et patriotique clergé. (Communiqué.)

Institut Historique des Trois-Rivières

Il y aura une séance publique de l'Institut Littéraire de cette ville vendredi prochain à 8 heures du soir, au lieu ordinaire des réunions de cette société. Le sujet qui doit y être traité est d'un intérêt majeur pour tous les triviviens. Nous invitons donc tous les citoyens à s'y rendre en grand nombre.

Les Sœurs de Charité de cette ville, désirant ouvrir un Bazar dans le cours du mois de Janvier, prient les personnes charitables qui auront quelques effets à donner de les envoyer à leur Asile.

La Justice.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* du 16 courant:

La Cour d'Appel se trouve désorganisée par la maladie du juge en chef et l'accident arrivé, avant-hier soir, au juge Drummond.

C'est un triste état de chose, on doit l'avouer, et il faut dire qu'en général la justice est depuis longtemps administrée d'une manière lamentable sur tous les degrés de l'échelle judiciaire.

La cause, tout le monde la connaît, elle réside dans l'âge et les infirmités de quelques-uns, et chez d'autres, elle est due à de tristes infirmités dont la vicillesse n'est pas coupable.

Nous n'accusons pas, que Dieu nous en garde, la décrépitude et la nuit que l'âge amène dans les intelligences mêmes les plus splendidement illuminées, et nous ne voulons pas avoir non plus, en ce moment, des paroles amères pour la dégradation volontaire des personnes en cette décrépitude précoce qui est le fruit des mauvaises habitudes. Ce que nous tenons uniquement à constater, pour le moment, c'est le résultat de ces diverses causes; ce sont leurs funestes conséquences pour le pays; c'est l'enraiment du char judiciaire et la paralysie presque complète de la justice.

Il peut se faire que le fonds des pensions soit épuisé; il peut se faire que quelques-uns, se reposant sur l'indépendance absolue que leur donne la loi, restent pour retirer des salaires dont ils ne sont plus capables de donner des équivalents en travail et en services, ou se rendent par leurs habitudes moins capables de remplir leurs hautes fonctions judiciaires que s'ils étaient atteints par les infirmités de la vieillesse; mais personne ne dira sans doute qu'il ne doive pas y avoir un remède à tout cela et que le pays peut rester plus longtemps dans cette alarmante situation.

Le gouvernement qui emploierait le remède, quel qu'énergie qu'il soit, quelque sacrifice qu'il demande, serait soutenu par l'opinion publique et la représentation nationale.

L'indépendance des juges, consacrée par la loi depuis déjà longtemps, avait un but incontestablement élevé, celui de placer l'administration de la justice à l'abri de l'influence du pouvoir et de la pression extérieure; mais elle n'avait pas, elle ne pouvait pas avoir celui de placer les juges au-dessus des plus simples obligations de la morale et de les rendre indépendants des devoirs et des fonctions solennelles que leur commandent à l'unisson l'honneur, la conscience et la loi.

Tout don; en conservant cette indépendance des juges si salutaire et, disons, si nécessaire, il faudrait, au moins trouver le moyen d'empêcher les solutions de continuité dans le fonctionnement de la machine judiciaire.

Nous aurons probablement plus d'une fois occasion de revenir sur le sujet.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* du 15 courant:

La Cour d'appel s'ouvrira, hier, à 11 heures trois-quarts: quatre juges, les honorables T. C. Aylwin, Meredith, Mondelet et Drummond y faisaient leur entrée solennelle et allaient prendre place sur le tribunal. L'honorable juge en chef Duval, malade de la goutte depuis assez longtemps, avait donné à espérer qu'il pourrait se rendre à la cour; mais, son mal persistant, il a dû garder la maison, et M. Devlin n'a pu comme il le voulait, demander, devant le tribunal complet, la mise en liberté de son client Blossom. La déclaration du président temporaire, M. Aylwin, à savoir que le juge en chef ne pourrait siéger le même jour et ne savait pas quand il le pour-

rait, désappointa le nombreux auditoire attiré par l'espérance de voir la fin de cette promenade du prisonnier de Calpe et de Pilate à Hérodé. M. Devin demanda, vu les circonstances, s'il ne pourrait pas retirer sa pétition.

Après des pourparlers, on lui répondit qu'il ne pourrait pas retirer sa pétition, qui était la propriété de la Cour, mais qu'on lui permettrait, s'il le désirait, de mettre fin à la procédure.

En ce moment, il se produisit sur le Banc un spectacle pénible: aux deux extrémités du banc étaient assis deux hommes, brillant par la dignité de leur maintien et le ton réservé de leur parole; au milieu étaient assis deux autres juges dont l'un, accablé sous le poids de ses infirmités, ne donnait plus que les sons affaiblis d'une voix autrefois si magique et n'était plus que le pâle reflet du génie dont nous avons vu tant de fois jaillir des éclairs, et dont l'autre, nous le disons dans le regret, dans l'admiration et dans la honte, était... Nous n'avons pas la force d'appeler les choses par leurs noms. Il prononçait des sons plus ou moins articulés, et dans l'une de ses courtes tirades, il déclara, avec emphase, qu'il ne se moquait de l'opinion publique.

Il avait raison, et il pouvait bien dire que dans le pays où l'on souffre de pareilles choses il n'y a pas d'opinion publique.

Quelques instants après, il ne parlait plus; sa tête, moitié endormie, moitié éveillée, tombait, par un mouvement rapide, pour se relever et pour tomber encore.

L'auditoire éprouvait un sentiment de profonde tristesse et de découragement. Il se disait, sans doute, intérieurement. Est-ce bien là le plus haut tribunal judiciaire du pays?... Est-ce bien là que réside la majesté de la loi? est-ce bien là le rempart derrière lequel s'abrite la propriété et la liberté individuelle?

Quand on trouve les hommes dans cet état d'abrutissement, le matin, il faut bien naturellement supposer qu'ils étaient dans une condition pire la veille. On peut se demander alors quand donc ils ont eu l'esprit assez libre et assez lucide pour étudier comme il convient les questions légales importantes qui leur sont soumises et pour rendre justice aux intérêts primordiaux dont ils tiennent dans leurs mains la destinée suprême?

Notre première pensée était pour le silence sur cette triste chose; mais en y réfléchissant nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'y avait d'autre moyen de guérir le mal que le scandale même et que ce que ne peut pas faire le respect de soi-même, l'opinion publique indignée pourra peut-être l'accomplir.

**Faits Divers.**  
— La glace est arrêtée depuis quelques jours à une lieue environ de la ville des Trois-Rivières. Le fleuve était presque entièrement libre hier devant la ville et le traversier "Le City" a fait plusieurs voyages.

Hier la nuit il est tombé près de 4 pouces de neige; ce matin, elle continua encore à tomber.

**MARCHÉS ANGLAIS.**—A Londres, le 2 décembre, la farine était rare et elle se vendait de 27s à 30s. le baril. Le blé se vendait 10s. 2d à 10s. 8d. Le lard rare. Le beurre ferme et s'élevait lentement. Le suif avait baissé de 6d. Le sucre n'était pas en demande. Café inactif. Riz ferme. Les consolidés sont fermés à 87 1/2 à 88.

**UN TRAIT DES MŒURS POPULAIRES.**—Ces jours derniers il s'est passé un fait singulier dans un de nos faubourgs. Le voici tel qu'il nous a été raconté:

Mardi matin, un vieillard, mendiant son pain, faisait une tournée dans le faubourg, et vers huit heures et demie il entra chez un charretier par la porte qui donne dans la cour. La femme répondit à la demande du mendiant par "je ne puis rien vous donner ce matin, que le Bon Dieu vous bénisse." Le vieillard sortit; sur le perron se trouvait un gentil petit chien, qui se mit à aboyer de toutes ses forces contre le vieillard, qui ne parut pas en faire de cas. Cependant le mendiant n'était pas rendu chez le second voisin que le petit animal se mit à hurler comme un petit damné et tomba comme d'épilepsie. Pendant une heure il n'eût pas de repos: tous les cinq minutes il revenait à lui, hurlait comme un possédé puis retombait en syncope. Toutes les voisines du coin accoururent sur le lieu de cette scène étrange et il fut déclaré à l'unanimité que le mendiant était un vieux sorcier et qu'il avait jeté un sort sur le petit chien, et comme celui-ci ne revenait à lui que pour jeter des cris affreux il fut décidé de mettre fin à ses jours sans délai. Un jeune homme offrit volontairement ses services comme exécuteur des hautes œuvres. Il saisit une bonne corde, fit un nœud coulant et le passa dans le cou du petit animal et quelques minutes après tout était fini. Alors une des spectatrices suggéra d'aller jeter cette carcasse dans un endroit isolé. Le jeune homme prit le chien par dessus le cou et le tenait au bout de son bras quand tout à coup le petit animal se mit à se débattre et poussa trois hurlements affreux. Le jeune homme, saisi de frayeur, le lâcha et les femmes et les enfants terrifiés, criant que c'est le sorcier qui le fait hurler et courent chacun à sa maison. L'animal tombé par terre ne se releva plus et ne cria plus. Il était mort. Le jeune homme revenu de sa surprise, l'emleva et alla le jeter dans un champ. On dit depuis que le sorcier doit avoir péri au moment où le petit chien expirait. — (C. de Canada.)

— Nous avons oublié de mentionner un jugement important rendu samedi dernier par la cour d'appel à Montréal. D'après ce jugement, qui a renversé celui d'une cour inférieure, la prescription d'un billet promissive, cinq ans après maturité, est absolue et ne peut être interrompue par un paiement en compte ou par une reconnaissance écrite. (Journal de Québec.)

— Le baron Alfred Falkenberg, consul à Québec pour la Suède et la Norvège, a reçu avis que le roi de Suède et Norvège avait bien voulu conférer une médaille d'argent au capitaine Clément Pinaud, maître de la goélette *Marynet*, de Glasgow, pour le récompenser d'avoir sauvé, au péril de sa vie et de son bâtiment, l'équipage de la barque norvégienne *Republic*, qui a été abandonnée en mer le 28 octobre 1864. Cette barque était partie d'ici le 16 octobre pour Londres avec un garsaigon de bois. (Idem.)

— Les journaux de la Jamaïque contiennent d'intéressants détails sur la répression de l'insurrection des noirs. C'est sans colère et sans passion qu'ils dépeignent l'état des choses. Les chefs secondaires ont été pris et pendus. Environ deux mille rebelles ont été fusillés ou pendus depuis l'arrivée des troupes. Les établissements des noirs ont été détruits et leurs maisons raées, leurs villages ne sont qu'un nouveau de ruines. Non-seulement la loi martiale est partout en vigueur, mais les soldats se croient et encore comme en pays conquis. "Nous prenons *ad libitum*, écrit un capitaine. Presque tous les hommes sont montés maintenant, car nous mettons la main sur tous les chevaux et les selles que nous pouvons trouver." On comprend qu'à l'arrivée de ces soldats dans les villages, les habitants s'enfient. "Mais alors on tire dessus, parce qu'ils cherchent à s'échapper." — *Courrier des Etats-Unis.*

**Décès.**  
A Saint Stanislas de Batiscan, le douze du courant, à l'âge de trois ans et deux mois, Joseph Antoine, enfant de A. J. Lacourrière, P. R., N. P.

**Avis Spéciaux.**  
**MALADIE D'ESTOMAC QUÉBÉC.**  
Hartman Corbett, Auror, C. W. J.  
7 juillet 1864.

**M. Leman et Kemp, N. Y.**  
Massachus. — C'est avec plaisir que je donne mon propre témoignage en faveur des *Pilules sucrées de Bristol*. Avant d'être malade, j'avais été pendant environ six semaines sous les soins du médecin, et même à différents intervalles avant cette époque et cela, sans soulagement, mais depuis que j'ai pris de ces pilules, la maladie qui m'affligeait a disparu complètement, et depuis j'ai joui d'une bonne santé, quoique je n'ai pris aucune autre médecine. La maladie m'affectait ainsi: Je souffrais à l'estomac une très forte douleur qui s'étendait jusqu'au dos, me causait des frissons, des vomissements et des transpirations, et me rendait si faible que je ne pouvais me soutenir.

Je conseille à tous ceux qui souffrent de la même maladie, de faire usage de ces pilules: quant à moi, je ne voudrais sous aucun prétexte en être privé dans ma famille.  
J'ai l'honneur, etc.  
ABRAHAM GRIMSHAW.

Vendues par tous les marchands de médecines.  
Les Trois-Rivières 12 décembre 1865.

**TRIOMPHE DU GRAND CATHARTIQUE.** — De toutes parts nous viennent des preuves continuelles de l'efficacité des *Pilules sucrées de Bristol*. Dans les districts infestés des fièvres bilieuses remittentes leurs succès à été merveilleux. Une lettre d'un médecin de l'ouest dit: "Elles ont détruit les fièvres remittentes dans cette région: je les ai prescrites dans tous les cas de fièvre bilieuse et je considère que c'est le meilleur remède de famille que nous puissions avoir. Leur effet sur l'indigestion et toutes les maladies du foie et des boyaux qui en sont le résultat n'est pas moins extraordinaire. La douceur de leur opération surprend tous ceux qui en font usage pour la première fois tandis que leurs propriétés sont louées avec emphase. Elles surpassent rapidement les anciens purgatifs drastiques, et par le fait qu'elles ne se défont pas quand on les garde, étant contenues dans des fioles elles ont un immense avantage sur les autres pilules périsissables."  
Vendues par tous les marchands de médecines.  
Les Trois-Rivières 12 décembre 1865.

**AVIS PUBLIC.**



**BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE ST. MAURICE.**

Je donne par les présentes AVIS PUBLIC que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par ENCAN PUBLIC, à Yamachiche, à la Salle Publique de la dite Paroisse, LUNDI, le CINQUIÈME jour de Février prochain, à DEUX heures de l'après-midi, pour les cotisations et charges dues à la Municipalité ci-dessous mentionnée, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins DEUX jours avant le jour ci-dessus indiqué:

- 1. La juste moitié Nord du Lot No. 25, dans le deuxième rang de la paroisse de St. Etienne.—Non-résident.
- 2. Un terrain situé au même lieu, que celui en premier ci-dessus désigné, faisant partie du Lot No. 35; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur, aux terres du premier rang, au Sud, à Sifroi Hétu, au Nord, à Philippe Lefebvre ou ses représentants.—Non-résident.
- 3. Un Lot No. 28, situé sur le quatrième rang de la dite paroisse de St. Etienne.—Non-résident.

L. A. LORD,  
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de St. Maurice.  
Yamachiche, ce 30 Novembre 1865.

**PUBLIC NOTICE.**



**OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE County of St. Maurice.**

I hereby give PUBLIC NOTICE that the lands hereafter mentioned, will be sold by PUBLIC AUCTION, at Yamachiche, at the Public Hall of the said parish, on MONDAY, the FIFTH day of February next, at TWO o'clock of the afternoon, for the assessments and taxes due to the Municipality hereafter mentioned, and the divers lots hereafter designed, unless the assessments and taxes above mentioned shall be paid together with the costs, at least TWO days before the day above indicated:

- 1. The exact half North of the Lot No. 25, situated in the second range of the parish of St. Etienne.—No resident.
- 2. A terrain situated in the same place above mentioned, being a part of the lot No. 35; bounded in front by the Queen's Road, in depth, by the lands of the first range, to the South by Sifroi Hétu, to the North, by Philippe Lefebvre or his representatives.—No resident.
- 3. A lot No. 28, situated in the fourth range of the said parish of St. Etienne.—No resident.

L. A. LORD,  
Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of St. Maurice.  
Yamachiche, 30th November 1865.

**AVIS PUBLIC**

TOUTES PERSONNES qui avanceront à crédit à une femme ou à d'autres personnes sans mon ordre, perdront leurs créances.  
ALEXIS LAFOND,  
Les Trois-Rivières, ce 28 août 1865.

**SUCCESSION DE FEU**

Jean Alexis Leclerc Curé,  
Le Seul Approuvé  
PAR  
Sa Grandeur Mgr. Thomas Cooke,  
Evêque des Trois-Rivières.  
Avis est par le présent donné aux créanciers et débiteurs de transmettre à moi au vingt cinq de décembre prochain, leurs réclamations et le montant de leurs dettes au Sossigné, Curateur de la susdite succession.  
EDOUARD CHABOT, P. R., Curateur.  
St. Pierre les Recquets 25 nov. 1865.

**BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE NICOLET.**



Bécancoeur, 1er Décembre, 1865.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-après désignées seront vendues par encan public, à Bécancoeur, dans la Salle Publique, lieu ordinaire des séances du dit conseil, LUNDI, le CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessus mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE BÉCANCOEUR.**

*Rang du Village des Sauvages.*

- 1. Une terre contenant trois arpents plus ou moins, de front sur la prairie qu'il peut y avoir à prendre devant la Rivière Bécancoeur, et en arrière aux terres de Missoury, joignant du côté nord à Jean Baptiste St. Louis, et du côté sud à la terre de André Dégaraffe.— Montant dû..... 4 50

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE STE. GERTRUDE.**

*Rang sud-ouest de la Rivière Gentilly.*

- 1. Une terre contenant environ trente-quatre arpents en superficie, bornée d'un bout à Ousime Boisvert, et de l'autre bout à Fabien Toutant et à la rivière Gentilly, d'un côté à une route et d'autre côté à Edouard Piché. Montant dû..... 17 00

- 2. Une terre contenant environ cinquante arpents en superficie, bornée d'un bout à Ousime Boisvert et Louis Boisvert, et de l'autre bout à la rivière Gentilly, d'un côté à Edouard Piché, et d'autre côté à Fabien Toutant. Montant dû..... 18 50

- 3. Une terre contenant trente arpents environ en superficie, bornée d'un bout à Louis Boisvert, et de l'autre bout à la rivière Gentilly, d'un côté à Edouard Piché, et d'autre côté à Fabien Toutant. Montant dû..... 18 50

- 4. Une terre contenant environ cent arpents en superficie, prenant d'un bout à Ousime Hamel, et de l'autre bout à la rivière Gentilly, joignant d'un côté à Joseph Leblanc, et d'autre côté à François Hamel. Montant dû..... 0 60

**MUNICIPALITÉ DE STE. GERTRUDE.**

*Township of Madlington.*

Rang.	Lot.	Etendue, acres.	Montant dû.
6.....	25.....	252.....	19 87 1/2
6.....	26.....	do.....	19 87 1/2
6.....	28.....	do.....	0 83
6.....	29.....	do.....	0 83
6.....	30.....	do.....	0 83
6.....	31.....	do.....	0 83
6.....	32.....	do.....	0 83
5.....	28.....	do.....	0 83
4.....	26.....	do.....	13 04
4.....	27.....	do.....	10 40
4.....	29.....	do.....	0 80
4.....	30.....	do.....	0 80
3.....	20.....	do.....	17 72
3.....	20.....	do.....	3 01

**MUNICIPALITÉ DE ST. LÉONARD.**

*Augmentation du township d'Aston.*

Rang.	Lot.	Etendue, acres.	Montant dû.
XI.....	27.....	200.....	2 25
XII.....	26.....	do.....	2 25
XIII.....	26.....	do.....	2 25
do.....	27.....	do.....	4 75
do.....	28.....	do.....	4 75
XIV.....	26.....	do.....	2 25
do.....	27.....	do.....	2 25
do.....	28.....	do.....	2 25
XV.....	26.....	100.....	1 83
do.....	27.....	50.....	1 50

**MUNICIPALITÉ DE ST. LÉONARD.**

*Township of Wenderover.*

Rang.	Lot.	Etendue, acres.	Montant dû.
XIII.....	2.....	200.....	17 40
do.....	3.....	do.....	12 99
do.....	4.....	do.....	11 65
do.....	5.....	do.....	5 40
do.....	6.....	do.....	4 65
do.....	7.....	do.....	4 65
do.....	8.....	do.....	4 65
do.....	14.....	do.....	4 65
do.....	16.....	do.....	4 65
do.....	17.....	do.....	4 65
do.....	18.....	do.....	4 65
XIV.....	2.....	do.....	4 65
do.....	3.....	do.....	4 65
do.....	5.....	do.....	2 25
do.....	12.....	do.....	9 50
do.....	13.....	do.....	2 46
do.....	15.....	do.....	3 89
do.....	1 S 16.....	150.....	2 88
do.....	18.....	200.....	2 67

A. O. DESILETS,  
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Nicolet.

**SOUS PRESSE, EN VENTE LE CALENDRIER POUR LE**

**DIOCESE DES TROIS-RIVIERES, Pour l'Année 1866,**

Le Seul Approuvé  
PAR  
Sa Grandeur Mgr. Thomas Cooke,  
Evêque des Trois-Rivières.

**OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF NICOLET.**



Bécancoeur, 1st December, 1865.

I DO hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by Public Auction, at Bécancoeur, in the public room, place where the sittings of the said County Council are held, on MONDAY, the FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the Municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above mentioned day.

**MUNICIPALITY OF THE PARISH OF BÉCANCOEUR.**

*Range, Village des Sauvages.*

- 1. A land containing three arpents, more or less in front, by the depth that there may be from the river Bécancoeur, in front, to the lands of the range of Missoury, in rear, joining by the north side to J. Bte. St. Louis and by the south side to André Dégaraffe.— Amount due..... 4 50

**MUNICIPALITY OF THE PARISH OF STE. GERTRUDE.**

*Range Southeast of the river Gentilly.*

- 1. A land containing about thirty-four arpents in superficies, bounded on one end to Ousime Boisvert, and by the other end to Fabien Toutant and the river Gentilly, on one side to a by-road, and on the other side to Edouard Piché. Amount due..... 17 00

- 2. A land containing about fifty arpents in superficies, bounded on one end by Ousime Boisvert, on the other end by the river Gentilly, on one side to Jean Chandonnais, and the other side by Adolphe Stein. Amount due..... 18 60

- 3. A land containing thirty arpents or thereabout, in superficies, bounded on one end by Louis Boisvert, and the other end by the river Gentilly, on one side by Edouard Côté, and the other side by Fabien Toutant. Amount due..... 18 50

- 4. A land containing about one hundred arpents in superficies, bounded on one end by Ousime Hamel, and on the other end by the river Gentilly, joining on one side by Joseph Leblanc and on the other side by Frs. Hamel. Amount due..... 0 60

**MUNICIPALITY OF STE. GERTRUDE.**

*Township of Madlington.*

Range.	Lot.	Extent, acres.	Amount due.
6.....	25.....	252.....	19 87 1/2
6.....	26.....	do.....	19 87 1/2
6.....	28.....	do.....	0 83
6.....	29.....	do.....	0 83
6.....	30.....	do.....	0 83
6.....	31.....	do.....	0 83
6.....	32.....	do.....	0 83
5.....	28.....	do.....	0 83
4.....	26.....	do.....	13 04
4.....	27.....	do.....	10 40
4.....	29.....	do.....	0 80
4.....	30.....	do.....	0 80
3.....	20.....	do.....	17 72
3.....	20.....	do.....	3 01

**MUNICIPALITY OF ST. LÉONARD.**

*Augmentation of the township of Aston.*

Range.	Lot.	Extent, acres.	Amount due.
XI.....	27.....	200.....	2 25
XII.....	26.....	do.....	2 25
XIII.....	26.....	do.....	2 25
do.....	27.....	do.....	4 75
do.....	28.....	do.....	4 75
XIV.....	26.....	do.....	2 25
do.....	27.....	do.....	2 25
do.....	28.....	do.....	2 25
XV.....	26.....	100.....	1 83
do.....	27.....	50.....	1 50

**MUNICIPALITY OF ST. LÉONARD.**

*Township of Wenderover.*

Range.	Lot.	Extent, acres.	Amount due.
XIII.....	2.....	200.....	17 40
do.....	3.....	do.....	12 99
do.....	4.....	do.....	11 65
do.....	5.....	do.....	5 40
do.....	6.....	do.....	4 65
do.....	7.....	do.....	4 65
do.....	8.....	do.....	4 65
do.....	14.....	do.....	4 65
do.....	16.....	do.....	4 65
do.....	17.....	do.....	4 65
do.....	18.....	do.....	4 65
XIV.....	2.....	do.....	4 65
do.....	3.....	do.....	4 65
do.....	5.....	do.....	2 25
do.....	12.....	do.....	9 50
do.....	13.....	do.....	2 46
do.....	15.....	do.....	3 89
do.....	1 S 16.....	150.....	2 88
do.....	18.....	200.....	2 67

A. O. DESILETS,  
Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Nicolet.

**AVIS PUBLIC.**



**BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE CHAMPLAIN.**

Ste. Geneviève de Batiscan, 1er décembre 1865.

Je donne, par les présentes, AVIS PUBLIC que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, en la paroisse de Sainte Geneviève de Batiscan, au Bureau du Conseil Municipal du comté de Champlain, LUNDI, le cinquième jour du mois de Février prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux Municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots de terre plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

**Dans la Municipalité de la Paroisse de Saint Stanislas.**

Un lot de terre de quatre arpents de front sur vingt de profondeur situé dans l'endroit appelé la Côte St. Louis, borné en front au chemin royal, en profondeur à la Côte St. Paul, d'un côté à Thomas Lyonnais, et d'autre côté à J. B. Massicotte.  
Montant dû..... \$19.50

**Dans la Municipalité de la Paroisse de Saint Tite.**

Une terre située au nord du Lac Capiboushka, de deux arpents et sept pieds de front sur environ cinquante arpents de profondeur, bornée en front au sudit Lac, en profondeur à la Rivière des Envies, d'un côté à Dolphée Cadotte, et d'autre côté à Elie Rinfret, coleur.  
Montant dû..... \$31.80

**Dans la Municipalité de la Paroisse de Saint Prosper.**

19. Une terre de onze arpents et demi de front sur dix-huit de profondeur, située dans le second rang Saint Edouard, faisant partie du lot numéro deux cent vingt-neuf, bornée en front au premier rang St. Edouard, en profondeur à la concession St. Augustin, d'un côté au lot No. 230, et d'autre côté au lot No. 228.  
Montant dû..... \$33.50

29. Un lot de terre No. 232, de deux arpents et neuf perches de front, sur dix-huit de profondeur, situé dans le second rang St. Edouard, borné en front au premier rang St. Edouard, en profondeur à la concession St. Augustin, d'un côté au lot numéro 233, et d'autre côté au lot numéro 231.  
Montant dû..... \$8.70

39. Un lot de terre No. 194, de trois arpents de front sur vingt-quatre de profondeur, situé dans le premier rang des concessions St. Edouard, borné en front au cordon de la concession, en profondeur au second rang St. Edouard, d'un côté au lot No. 195, et d'autre côté au lot No. 193.  
Montant dû..... \$51.20

ROB. TRUDEL,  
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Champlain.

**PUBLIC NOTICE.**



Liste de Lettres non réclamées

Table listing names and addresses of individuals with unclaimed letters, including Arnaige, Bascher, Cook, Duncet, Fontaine, Godin, Hubert, Jenotte, Labranche, Marceau, Peterson, Rivard, St-Laurent, Wyatt, and Young.

EFFETS VOLÉS.



BAS-CANADA, District des Trois-Rivières. BUREAU DE LA PAIX.

AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné qu'une quantité d'EFFETS MARCHANDISES NON-RECLAMES, maintenant en la possession de soussigné et par lui d'après comme ayant été volés, sera, suivant les dispositions du statut en tel cas fait et pourra, offerte en vente, par encan public, dans la Salle des Grands-Jurés, dans le Palais de Justice, en cette Cité, MERCREDI, le SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

AVIS IMPORTANT

LES Soussignés informent le public qu'ils ont adopté le système d'un seul prix. Estant que ce règlement que les signataires ont décidé de suivre avec beaucoup de ponctualité leur méritent l'encouragement du public, étant persuadés que par ce système les acheteurs auront pleine et entière satisfaction.

AVIS PUBLIC

TOUTES personnes qui avanceront à crédit à ma femme ou à d'autres personnes sans mon ordre, perdront leurs créances. THÉODOLE DÉCOTEAU. 3m.

ORDO POUR 1866.

A vendre à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

A VENDRE un magnifique PIANOS de 7 Octaves, tout neuf, manufacture de Hood, de Montréal. S'adresser à JAMES SHORTIS. Les Trois-Rivières, 16 Oct., 1865.

AVIS Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.

500 RAMES DE PAPIER A ENVELOPPE, ASSORTIES.

A vendre à bas prix à la Librairie du Journal des Trois-Rivières.

ESSAIS POETIQUES PAR LEON PAMPHILE LEMAY. EDITION DE LUXE, in 8° \$1 00 IN-SEIZE..... 60 En vente chez les libraires et chez l'Éditeur G. E. DESBARATS. Québec, 12 Septembre 1865.

A L'ENSEIGNE DE LA SCIERONDE ROUGE, EN VENTE UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE ET D'HIVER À DES PRIX EXTREMEMENT REDUITS. Le Soussigné désire faire connaître à ses pratiques et au public qu'il est prêt à vendre à des prix bien bas un assortiment considérable de marchandises d'automne et d'hiver consistant en: Draps, Casimirs, Tweeds, Mérinos, Cotonnades, Étoffes à robe et à jupon, Flanelles de toutes couleurs, Toile fine et à drap, Coton jaune, shirting, indienne, Corps de flanelle tricotté, Châles et chappes de laine, Etc., etc., etc., etc. GOD. LASSALLE. Les Trois-Rivières, 5 Septembre 1865.

FABIEN BOISVERT, ARPEUTEUR PROVINCIAL, BECAUCOUR. 1er Septembre 1865.

A VENDRE. LA MAISON, ci-devant la propriété de Demoiselle Sophie Rousseau, située sur la rue Royale, voisin de M. Frs. Rousseau. S'adresser à F. P. POMINILLE, Ecr. avocat, Montréal, ou à L. G. DUVAL, Ecr. R. gistrateur, Trois-Rivières. Conditions faciles. Les Trois-Rivières 15 Sept. 1865.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS. PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES. DR DE VINS. Sont certainement le Remède le plus efficace pour DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU. Essayez-le et soyez Convaincus. Demandez les "PASTILLES-A-VERS VÉGETALE DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre Préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue, Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudrait observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre. Préparées seulement et en vente, en Gros et en Détail, chez DEVINS & BOLTON, CHIMISTES, Près le Palais de Justice, MONTREAL.

N. B. — On fournit les Acheteurs en Gros, à raison d'un escompte lib. ral. Les Trois-Rivières, 28 Juin 1865.

L. E. GERVAIS, ENSEIGNE DU MOUTON BLANC, RUE NOTRE-DAME, Les Trois-Rivières.

UN ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES des plus variés tel que: Draps, Casimirs, Tweeds, Soiries, Chapeaux, Bas, Gants d'Alexandre, Mérinos Français, Crêpe, et Toutes espèces d'Étoffes de Deuil pour Dames, Cierges, etc., etc., etc. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES. DE NIVERVILLE & BOURDAGES, AVOCATS. Bureau: Rue Notre-Dame, Bâssée de feu Moses HART, vis-à-vis le terrain du Collège. MM. DE NIVERVILLE & BOURDAGES suivent les Circuits de la Rivière du Loup et de St-François. Les Trois-Rivières, 4 juillet 1865.

MALHOT & ST-PIERRE, AVOCATS, Rue Bonaventure. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SEVERE DUMOULIN, AVOCAT, Rue St-Joseph, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

A. DESILETS, AVOCAT, Rue Notre-Dame, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT, Bureau: Rue Notre-Dame, vis-à-vis L'ÉGLISE PAROISSIALE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. B. L. HOULD, GRADUÉ DE L'Université Laval, AVOCAT, RUE BONAVENTURE, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

J. M. DESILETS, AVOCAT, Bureau et Residence, Rue Alexandre. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

H. R. DUFRESNE, NOTAIRE, Rue des Forges. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

A Vendre: CETTE MAGNIFIQUE MAISON COMMERCIALE, en brique, située dans la Rue du Platón, à présent occupée par M. L. OISEAU. 23 Conditions libérales. S'adresser à JAMES RYAN. Les Trois-Rivières, 30 mai 1865.

LOUIS SARAZIN FORGERON, Rue St-Philippe. TIENT constamment des Moulins à Battre de première classe qu'il vend à des prix très-modérés. Il RÉPARE aussi les VIEUX MOULINS À BATTRE à des conditions très-libérales. Les Trois-Rivières, 30 mai 1865.

MAISON CANADIENNE LARUE & TAPIN, Marchands de Provisions ET DE MEUBLES, Coin des Rues Notre-Dame et du Platón. TIENNENT constamment en mains UN ASSORTIMENT COMPLET ET TRÈS-VARIE de Groceries, Vins, Liqueurs, etc. — Ont aussi un Dépôt de Meubles de la Célèbre Maison ORUM, de Québec, qu'ils vendent à des prix très-réduits. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 64 1/2 et 65 Rue St-François-Xavier, MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les ASSURANCES contre les PERTES par le FEU s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour Polices ou les endossments. WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent Général pour le Canada. Agence des TROIS-RIVIÈRES, Rue St-Joseph, près du Palais de Justice, SEVERE DUMOULIN, Agent Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

HOTEL ALBION TENU PAR FRANCOIS GAUDET, ARTHABASKAVILLE. Vis-à-vis le Palais de Justice, ARTHABASKAVILLE. Arthabaskaville, 1er août 1865.

LAMBERT PHOTOGRAPHE DE LA REINE, Récemment revenu d'Europe, d'où il a emporté les Instruments les plus parfaits. LE PLAISIR d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir sa GALERIE pour PRENDRE DES PHOTOGRAPHIES de tous genres et dimensions, par de nouveaux procédés patentés par la Maison Sarony. Il copiera aussi tous portraits sur papier, verre, ivoire, etc., tous vieux daguerréotypes, vieux tableaux, etc., etc., qui lui seront envoyés. Chaque personne doit payer au moment où elle a un portrait pris. Chaque carte est garantie bonne; si l'on trouve une déficteuse, la personne est reprise sans autre paiement. Chaque personne payant 18. 00. extra recevra une épreuve, sur le dos de laquelle elle marquera le nombre qu'elle voudra de chaque position, et renverra cette épreuve à l'adresse sous mentionnée. Prix: Depuis 34. 00. jusqu'à 125. — Cartes de visite par le procédé Sarony: 34. 00. pour la 1re carte; 104. pour 6; 154. pour 12; 204. pour 20. — invariablement payable d'avance. Tout ordre pour portraits sur loquets, bagues, vases, or, argent, ivoire, soie, cuir, bois, etc., etc., sera exécuté avec goût et au plus bas prix possible. La Galerie est située dans la rue près de la Cathédrale, à l'enseigne du PAVILLON ROUGE; l'entrée sera en arrière, sur la rue Alexandre.

CLUB PHOTOGRAPHIQUE DES TROIS-RIVIÈRES. On prend des parts à ce Club: — Chez Dufresne, libraire, (enseigne du Gros Livre), rue des Forges; J. N. Godin, (enseigne du Gros Cadenas), rue du Platón; Shortis, Stobbs, Valthe, Panetton, Whiteford, ou à la Galerie in me. Souscription: 34. 00. par mois. Prix gagnant: 24 cartes de différentes vues de la ville, portraits de différents membres du clergé, ou 20 cartes du gagnant lui-même, par semaine. Pour plus amples explications, s'adresser chez les sus mentionnés. LAMBERT. Les Trois-Rivières, 26 mai 1865.

W. A. J. WHITEFORD HORLOGER, BIJOUTIER, Rue Notre-Dame. TIENT constamment un magnifique assortiment de Montres, Horloges, Bijouteries, Lunettes, et de tout ce qui rentre dans cette ligne. Une attention spéciale est donnée à la réparation de Montres, Horloges, Bijouteries, etc. Les articles réparés sont livrés au temps dit. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

MAGASIN D'ÉPICERIES ETC. NAPOLEON DUFRESNE, Rue des Forges, vis-à-vis le Marché. Les TROIS-RIVIÈRES. A constamment en mains un assortiment complet d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, et VAISSELLES. Les Trois-Rivières, 10 mai 1865.

LOUIS MORRISSETTE, PEINTRE, MARCHAND DE MEUBLES, TROIS-RIVIÈRES, RUE ST. GEORGE, MARCHÉ A FOIN. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

SALSEPAREILLE DE CRISTOL (En bouteilles d'une pinte.) Le grand Purificateur du sang!

PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs sécrétions dans le jeun durant les mois d'hiver. Ce puissant désinfectif nettoie toutes les parties de l'économie et devrait être pris tous les jours, comme boisson d'usage pour tous ceux qui sont malades ou qui veulent éloigner les maladies. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes:

Serofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo pour toutes les espèces d'Éruptions Serofuleuses. C'est aussi un remède sans péril pour les Rhumes, Endures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux. Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, J. unisses, etc., etc. On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille de Honduras, et est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses. C'est le meilleur remède, et de fait le seul, sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang et particulièrement les

BRISTOL, Le Grand Remède à toutes les maladies du Foie, de l'Estomac et des Intestins. Placé en fole et pouvant résister à tous les climats. Ces Pilules sont préparées expressément pour agir simultanément, avec ce Grand Purificateur de Sang, LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas où la maladie se trouve dans l'impureté du sang. Les remèdes n'ont pas besoin de désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les maladies qui ont été considérées jusqu'à présent comme incurables disparaissent promptement et infailliblement. Dans les maladies si variées, ces pilules sont le meilleur remède qui ait jamais existé. LA DYSPÉPSIE, OU INDIGESTION, MALADIE DU FOIE, CONSTIPATION, MAL DE TÊTE, HYPOPLASIE, ETC. Seuls propriétaires: LAMMAN & KEMP, New-York. Vendues partout, chez tous les marchands de médicaments. Les Trois-Rivières, 28 Juin 1865.

MAISON CANADIENNE, RUE NOTRE-DAME, Trois-Rivières. M. L. Z. BLUDRY & Co. TIENNENT un des meilleurs assortiments de MARCHANDISES SÈCHES de goût et d'usage, et informent les MESSIEURS DU CLERGÉ de ce District, dont ils se font un encouragement si bienveillant, qu'ils viennent d'augmenter leur assortiment comprenant un grand nombre d'articles nécessaires aux FABRIQUES, au Culte Divin, tels que:

Cierges, Vin de Messe, Lingerie, etc., etc. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

OCTAVE PRECOUR, CORDONNIER, RUE DES FORGES. Les Trois-Rivières, 19 mai 1865.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les MARDI et VENDREDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois ..... \$2.50 " six ..... 1.25 Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre. Tarif des Annonces: Les annonces sont insérées aux conditions suivantes: Six lignes, première insertion ..... 0.10 Chaque insertion subséquente ..... 0.05 Dix lignes et au-dessous, première insertion ..... 0.15 Chaque insertion subséquente ..... 0.07 Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes, première insertion ..... 0.10 Chaque insertion subséquente, par ligne ..... 0.05 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, et c., doit être munie d'une signature responsable.